VENTES A L'ENCAN

N. J. Clesi.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE

Héritiers de Tous Ayes

Propriété Excellemment Située, Consistant de Maisons Doubles à deux Etages,

Nos 1917-19 RUE EUTERPE

Une Bâtisse Commerciale à deux Etages

No 4503 RUE BARONNE.

Encoignure de la Rue Bordeaux Occupée Comme une Epicerie.

COTTAGE DOUBLE Nos 1809-11 RUE MARENGO.

COTTAGE DOUBLE RUE POLYMNIA. Nos 1728-30

A l'Encan MARDI, le 28 novembre à midi, à la Bourse d'Encan, No 311 rue Baronne.

Peter J. Killeen et als vs George Killeen—No 98 057 Cour Civile de District paroisse d'Orléans Division B—Par N. J. CLESI, encanteur, bureau No 821 rue Gravier—En vertu et conformément à un ordre rendu le 15 septembre 1911, signé le 16 octobre 1911, par l'Hon. Fred D. King, juge de la susdite Cour, Div. B, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Un certain lot, morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dépendances, droits, voies, privilèges et servitudes, dépendances, situé dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Euterpe, Terpsichore, et Hercules, maintenant Sud Rempart. Ledit ilet est connu par le No Deux (2) sur un plan dressé par Joseph Pilie voyer, daté du 12 juillet 1840 et ledit lot morceau ou portion de terre, est formé d'a parties ou portions des lots Nos 1, 2, 15, 16 dudit ilet et mesurant 44 pieds 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Euterpe, sur une profondeur de 63 pieds 9 pouces et 3 lignes.

Etant la même propriété acquise par Peter Killeen par achat de Warren Stow par acte passé pardevant E. K. Skinner, notaire le 2 janvier 1903, enregistré dans le livre des transferts 189, folio 65.

Les améliorations consistent d'une bâtisse double à 2 étages 6 chambres de chaque côté connue par les Nos municipaux 1917-19 rue Euterpe.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, et toutes les droits, voies, privilèges et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Sixième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Baronne (autrefois Barchus), Bordeaux, Dryades et Upperline, désigné comme lot No 7 sur un devis annexé pour référence à un acte passé pardevant John J. Ward, notaire, daté du 10 mai 1894, lequel dit lot forme le coin des rues Baronne (autrefois Barchus) et Bordeaux et mesurant 30 pieds de face à ladite rue Baronne par 120 pieds de profondeur et faisant façade sur la rue Bordeaux entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui était acquise par Peter Killeen, par achat de la succession de Louis Wyman et épouse le 10 mai 1894, l'acte pardevant John J. Ward, notaire, en le livre des transferts 153, folio 402.

Les améliorations consistant d'un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté connu par les Nos municipaux 1728-30 rue Polymnia.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et toutes les dépendances y appartenant, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Bacchus (maintenant Baronne), Marengo et Constantinople, et désigné par le No 3 sur un plan dressé par Stuart A. Hoffman, architecte, daté du 14 juillet 1887, un devis duquel est annexé à un acte en l'étude de Jules F. Meunier, notaire le 9 septembre 1887, ledit lot mesurant 30 pieds de face à la rue Marengo sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Etant la même propriété qui a été acquise par Peter Killeen par achat de la succession de Charles Volta, acte passé pardevant Frederick Adolph, notaire le 25 novembre 1899, enregistré dans le Livre des Transferts 134 folio 197.

Les améliorations comprenant un cottage double ayant 3 chambres de chaque côté connues par les numéros municipaux 1809-11 rue Marengo.

4° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et toutes les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Felicité, Polymnia, Carondelet et Baronne, désigné par le No 5 sur un plan dressé par G. F. Dunbar, voyer le 5me jour de juillet 1849, et mesurant d'après cela 27 pieds 4 pouces de face au Chemin Félicité 127 pieds de face à la rue Polymnia, sur une profondeur de 96 pieds 3 pouces sur la ligne du lot No 4, sur le dit plan et 102 pieds 2 pouces sur la ligne du lot No 6.

Etant la même propriété acquise par Peter Killeen par achat de Adam Wynder, par acte pardevant Joseph D. Taylor, notaire, le 20 octobre 1891, enregistré dans le livre des transferts 140, folio 330.

Les améliorations consistant d'une bâtisse commerciale, magasin ayant 4 chambres et connue par le No municipal 4903 rue Baronne.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance du prix devant être payée en deux paiements égaux dus en un et deux ans, représentés par les billets à recevoir de l'acquéreur, garantis par une hypothèque et lien de vendeur, avec les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer les frais des certificats et assumer en plus de son enchère toutes les taxes de l'année courante. L'acte de vente devant être passé pardevant A. M. Buchman, notaire, aux frais de l'acquéreur. Toutes l'adettes existant sur ladite propriété devant être payées des produits de la vente. 10 pour cent de dépôt requis au moment de l'adjudication.

Mark M. Boatner, avocat pour le demandeur.

5 nov—5 12 19 26 28

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE EN PARTAGE.

Le Cottage Double en Briques et le bâtiment en briques adjacent, 1124, 1126 et 1132 rue Quartier

Entre les rues Rempart et St Claude.

Paul Chrétien vs Nicola Lotacco.

No 98 168—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur. — Bureau, 134 rue Carondelet. MARDI, le 19 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 13 novembre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division D dans l'affaire et dessous intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Quartier, Rempart, St-Claude et Chemin du Bayou, mesurant en mesure américaine 76 pieds 1 pouce de face à la rue Quartier sur une profondeur de 35 pieds 1 pouce sur le côté nord-ouest le plus près de la rue St-Claude, et 39 pieds 4 pouces sur le côté sud-est, et 76 pieds 5 pouces sur la ligne du fond. Les améliorations sont désignées par les Nos 1124-1126 et 1132 rue Quartier, les mesures sont d'après un certificat de Bourgeois, annexé à un acte du 30 mars 1839, pardevant Théodore Tureaud, ancien notaire en cette ville.

Conditions—Au plus haut enchérisseur pour du comptant, et l'acquéreur devant mesurer au dessus et en plus du prix de l'adjudication les taxes d'Etat pour l'année 1911 et payer pour tous certificats nécessaires, 10 pour cent de dépôt chez rencanteur au moment de l'adjudication. L'acte de vente pardevant James Simeon, notaire, aux frais de l'acquéreur.

A. J. Rosel, Roger Meunier, Daniel J. Murphy, avocats.

18 nov—18 19 26—déc 3 10 17 19

AVIS DE SUCCESSION

Succession de M. V. Glas Sr.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 98,584—Division E. — Attendu que Mme Mary Gagel, veuve de Rudolph V. Glas Sr. a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu R. V. Glas Sr., décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition. Par ordre de la Cour. THOMAS COMMELL, Greffier. — H. W. Robinson avocat.

33 nov—22 26—déc 1

VENTES A L'ENCAN.

Danziger & Tessier

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE

Succession de Ernest Théodore Fleurichamp Marie Telon Fleurichamp son Epouse et de Caroline Camille Fleurichamp Epouse de Harry L. Miller.

No 98 090—Cour Civile de District, pour la Paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER Encanteurs, Bureau No 134 rue Carondelet MARDI 28 NOVEMBRE 1911 à midi à la Bourse des Propriétés Foncières 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un jugement rendu le 20 octobre 1911, et signé le 26 octobre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis juge de la susdite Cour Division A dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite à savoir:

1. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent désigné comme Nos 839 et 841 rue Mazant comprenant un cottage double, 4 chambres, etc., de chaque côté situé dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet No 240 borné par les rues Bourgogne, Dauphine, Mazant et France désigné par le No 1 de l'ilet 12 sur un plan du Faubourg Washington dépassé en l'étude de O. De Armas, ancien notaire, annexé à un acte daté du 12 juin 1833, ledit lot formant l'encoignure des rues Mazant et Bourgogne et mesurant 31 pieds, 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur et faisant face à la rue Bourgogne.

2. Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, désigné par les Nos 835 et 837 rue Mazant, comprenant un cottage double, 5 chambres, etc., de chaque côté, contigu et dans le même District et ilet que la propriété premièrement décrite ci-dessus, désigné comme lot No 2 et la lettre H sur un devis annexé à un acte passé pardevant A. J. Lewis, notaire le 16 novembre 1880, et ledit lot H, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

3. Un certain lot de terre situé dans le même district et ilet que la propriété ci-dessus mentionnée, désigné par le No 3 et la lettre G sur le devis ci-dessus mentionné, attaché à un acte pardevant A. J. Lewis, notaire, et ledit lot (3 G) mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Mazant sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Une moitié ou plus comptant et la balance en 1 an, payable en un an après date avec 8 pour cent d'intérêt par an, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur devant payer pour les taxes d'Etat et de ville de 1911, au dessus et en plus du prix de l'adjudication, 10 pour cent du prix d'achat, au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant W. W. Young, notaire aux frais des acquéreurs.

Daniel Wenzing avocat pour les demandeurs.

24 oct—28 29—nov 5 12 19 26 28

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DU RÉV. THOMAS COLUMBUS.

No 97 417—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR DANZIGER & TESSIER — C. A. Tessier, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI le 26 décembre 1911, à midi à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu d'un ordre de l'Hon. Porter Parker, juge de la susdite Cour, Division A, daté du 23 novembre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée la propriété ci-après décrite, à savoir:

1. Un intérêt indivis de deux tiers dans et à deux terrains situés dans lesquels toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville et connues comme lots Nos 10 et 11 de l'ilet No 736 borné par les rues Scott, Cortez, D'Hémécourt et Bandin, et mesurant chacun 24 pieds 7 pouces 1 ligne de face à la rue Cortez sur 123 pieds 11 pouces 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles, et dégagés par les Nos 519-521 et 523 rue S. Cortez.

3. Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet No 712 borné par les rues Tè émachus (Gentilly), Bandin et Banks désigné comme lot 10 et mesurant 34 pieds, 6 pouces, 6 lignes de face à la rue Tèlemachus, sur une profondeur de 134 pieds, 6 pouces, 4 lignes, entre lignes parallèles, les améliorations étant désignées par les Nos 418 et 420 rue Télémachus.

4. Un lot d'effets ménagers, meubles, etc.

Conditions—Pour les effets mobiliers, comptant. Pour la propriété foncière, 1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, à un, deux ans à l'option des acquéreurs, la portion de crédit devant être établie par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossés, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication, jusqu'à parfait paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat dans le cas où le billet ne serait pas payé à maturité, et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur, la police d'assurance transférée au porteur des billets et l'acquéreur devant assumer en plus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912, 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais des acquéreurs.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN JOLI COTTAGE SIMPLE

2033 rue Fern.

Entre les rues Panola et Spruce.

Succession de Mme Pauline C. Smith, épouse de James L. Brocks.

No 98,270—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans

PAR DANZIGER & TESSIER—C. A. TESSIER Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet—MARDI, le 26 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Immobilières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'encan, en vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite Cour, Division A, dans la susdite affaire la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

1. Un certain terrain ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le Septième District de cette ville, désigné comme terrain 14 dans le carré No 108, nouveau numéro 280, borné par les rues Fern (anciennement Washington), Spruce (anciennement Huitième), Panola (anciennement Cyprès) et Burdette, et ledit terrain mesure 30 pieds de façade rue Fern sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est contigu au lot 13 qui forme le coin des rues Fern et Panola, les améliorations sont désignées par le No 2033 rue Fern, et comprend un cottage en bois, toiture en ardoises, ayant 5 chambres, bain, etc.

2. Un lot de meubles de ménage.

Conditions—Pour les meubles, comptant. Pour la propriété immobilière 1/3 ou plus comptant, la balance, s'il y en a, à crédit de un an, à l'option de l'acquéreur. La partie à crédit devant être attestée par un billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'à paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 10 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de non paiement du billet à maturité et ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au détenteur du billet, et l'acquéreur assumant en sus et au-dessus du montant de son enchère les taxes de 1912. Dix pour cent au moment de l'adjudication.

L'acte de vente pardevant E. A. Parsons, notaire, aux frais de l'acquéreur.

25 nov—25 26—déc 3 10 17 24 26

I. B. Rennyson.

—o—

VENTE JUDICIAIRE

Au dernier et plus haut enchérisseur.—Un lot de Meubles de ménage comprenant un Piano de première marque, un Ameublement de Salon, un Ameublement de Chambre à Coucher, Ameublement de Salle à Manger, Lieu d'aisance en Porcelaine, Machine à Coudre, Ornements et bric-à-brac, "Range" à gaz Réfrigérateur, etc.

A l'encan, MERCREDI, 29 novembre, à 11 heures précises, à la demeure 8320 rue Apple. Prendre le char de ceinture Tulane ou St-Charles jusqu'à la rue Apple et marches deux ilets et demi au dessus de l'avenue Carrollton.

Le tout devant être vendu conformément à un ordre à moi adressé par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Auguste Babin vs son époux. No 98,011 MERCREDI, le 29 novembre 1911.

Conditions—Comptant sur les lieux.

I. B. RENNYSON, Encanteur.

18 nov—18 19 26 29

VENTES A L'ENCAN

I. B. Rennyson.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Au plus haut enchérisseur sans limite ou réserve. Le Cottage Double et Bâtisse de Magasin 2727-29-2733 rue Première encoignure de la rue Clara, ilet des rues Magnolia et Philip. Le Cottage comprenant 3 chambres de chaque côté et la Bâtisse du Magasin comprenant environ 3 chambres sur deux terrains 61 pieds de face sur 61 pieds 8 pouces de profondeur. A l'Encan JEUDI, le 7 décembre 1911 à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi.

Conformément à un ordre daté et signé du 24 août 1911 et d'un jugement rendu le 13 octobre 1911 par l'Hon. Porter Parker, juge de la Division D Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire de Mme Kate E. Burke vs Esther et Irma Moschot No 96 657 du dossier de ladite Cour, je procéderai de vendre la propriété ci-après décrite à l'encan à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne à midi, JEUDI 7 décembre 1911.

Deux certains lots de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, ses droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances y appartenant ou de quelque façon en dépendant et étant situé sur le Chemin de Gentilly en cette ville, mesurant plus ou moins six (6) arpents et quatorze (14) toises de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de vingt (20) arpents et mesurant dans le fond sept (7) arpents et quinze (15) toises, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt voyer, décédé ou mentionné en un acte passé pardevant Antoine Dornocourt, alors notaire en cette ville le 21 octobre 1834, ensemble avec tous les droits, réclamations demandes et actions que Jos Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour fouiller un canal à travers et pour dommages à la dite propriété résultant de ladite excavation.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la dédication de la ville de la Nouvelle-Orléans de une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly, laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est faite dans le but d'élargir le Chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 1/3 100 ($23 333 33 1/3) dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur, au comptant ou en montants égaux à un, deux, trois et quatre ans, avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. Et conformément aux termes d'après l'ordre de cour comme suit:

Pour du comptant, pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de ladite propriété étant vingt trois mille, trois cent trente trois et 33 1/3 (100) ($23 333 33 1/3) dollars. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911, et pour la balance à voir en égales échéances devant être payer comptant à l'option de l'acquéreur, en deux, en quatre paiements égaux en un, deux, trois et quatre ans de la date de la vente portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an, devant être représenté par quatre billets ou bons de montants égaux payables à l'ordre de l'acquéreur ou des acquéreurs et par eux endossés, lesdits billets ou bonds devant contenir l'honoraire usuel d'avocat de six (10) pour cent, hypothèque spéciale et privilège de vendeur devant être retenus dans les titres de vente, reconnus par l'acquéreur ou les acquéreurs, pour en plus garantir le paiement complet et final desdits bons ou billets, avec intérêt et frais d'avocats, le titre aussi devant contenir le pacte de non aliénando, l'acte de vente devant être passé pardevant Alexis Brian, notaire, et opposé dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Isabella Lund exécutrice testamentaire.

CHARLES ROTH, Encanteur.—

National Realty Company Limited

H. C. et J. B. Roberts Foster, Montz, Brian et Seal avocats.

5 nov—5 12 19 26 déc 3 7

VENTES A L'ENCAN. VENTES A L'ENCAN VENTES A L'ENCAN

National Realty Co.

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 1,450, Dossier Probatif, 13me Cour Judiciaire de District, Paroisse de Rapides

AVENUE GENTILLY

UNE OCCASION RARE

"Lund Tract"

Six (6 Arpents de Face, Sept (7 Arpents de Largeur dans le Fond, Vingt (20 Arpents de Profondeur.

120 Arpents ou à peu près 100 Acres Américains.

La Plus Haute Terre de la Ville, Entourée, et la Meilleure Etendue pour Développement, à Petite Distance de Lignes de Chars.

PAR CHARLES ROTH Encanteur—Bureau No 604 Place Commerciale — En vertu d'un ordre rendu par W. F. Blackman, juge de la 13me Cour Judiciaire Paroisse Rapides 21 octobre 1911, dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée Isabella Lund, exécutrice testamentaire par Charles Roth, encanteur je procéderai à vendre à enchère publique, JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une étendue ou portion de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant et étant située sur le Chemin de Gentilly en cette ville, mesurant plus ou moins six (6) arpents et quatorze (14) toises de face au Chemin de Gentilly, sur une profondeur de vingt (20) arpents et mesurant dans le fond sept (7) arpents et quinze (15) toises, conformément à un plan de J. A. D'Hémécourt voyer, décédé ou mentionné en un acte passé pardevant Antoine Dornocourt, alors notaire en cette ville le 21 octobre 1834, ensemble avec tous les droits, réclamations demandes et actions que Jos Tracy peut avoir contre la ville de la Nouvelle-Orléans pour appropriation illégale par ladite corporation ou portion de terre de ladite ferme ou étendue de terre pour fouiller un canal à travers et pour dommages à la dite propriété résultant de ladite excavation.

La propriété ci-dessus devra être vendue sujette à la dédication de la ville de la Nouvelle-Orléans de une certaine étendue faisant face au Chemin Gentilly, laquelle étendue est conforme aux lignes posées par l'Ingénieur Civil et est faite dans le but d'élargir le Chemin de Gentilly.

Conditions—Pas moins de vingt trois mille trois cent trente-trois et 33 1/3 100 ($23 333 33 1/3) dollars comptant, la balance à l'option de l'acquéreur, au comptant ou en montants égaux à un, deux, trois et quatre ans, avec intérêt payable annuellement à huit (8) pour cent. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes pour 1911. Et conformément aux termes d'après l'ordre de cour comme suit:

Pour du comptant, pour pas moins de deux tiers de l'évaluation de ladite propriété étant vingt trois mille, trois cent trente trois et 33 1/3 (100) ($23 333 33 1/3) dollars. L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1911, et pour la balance à voir en égales échéances devant être payer comptant à l'option de l'acquéreur, en deux, en quatre paiements égaux en un, deux, trois et quatre ans de la date de la vente portant intérêt au taux de huit (8) pour cent par an, devant être représenté par quatre billets ou bons de montants égaux payables à l'ordre de l'acquéreur ou des acquéreurs et par eux endossés, lesdits billets ou bonds devant contenir l'honoraire usuel d'avocat de six (10) pour cent, hypothèque spéciale et privilège de vendeur devant être retenus dans les titres de vente, reconnus par l'acquéreur ou les acquéreurs, pour en plus garantir le paiement complet et final desdits bons ou billets, avec intérêt et frais d'avocats, le titre aussi devant contenir le pacte de non aliénando, l'acte de vente devant être passé pardevant Alexis Brian, notaire, et opposé dix (10) pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication.

Isabella Lund exécutrice testamentaire.

CHARLES ROTH, Encanteur.—

National Realty Company Limited

H. C. et J. B. Roberts Foster, Montz, Brian et Seal avocats.

5 nov—5 12 19 26 déc 3 7

J. L. Onorato.

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE CHARLES McGOVERN.

COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION C — No 98 632

EN vertu d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dossier No 98,632 dans l'affaire intitulée succession de Charles McGovern, ledit ordre daté et signé du 22 novembre 1911 et adressé à J. L. Onorato, Encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux 824 avenue Washington, commençant à 11 heures A. M., JEUDI, le 7 décembre 1911, les Meubles, Floats, Wagons, bestiaux et autres objets mobiliers décrits dans l'inventaire enregistré en cet

J. L. Onorato

Encanteur, 910 rue Gravier.

Conditions—Comptant sur les lieux.

Martin H. Manion, avocat pour le demandeur.

26 nov—26—déc 3 7

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE MRS PETER McGOVERN.

COUR CIVILE DE DISTRICT, PAROISSE D'ORLEANS, DIVISION D, No 98,509.

EN VERTU d'un ordre de l'Honorable la Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans, Division D, Dossier No 98 509, dans l'affaire intitulée Succession de Mme Peter McGovern, ledit ordre daté et signé du 20 novembre 1911, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, j'offrirai en vente à l'enchère publique, sur les lieux 824 avenue Washington, commençant à 11 heures A. M., JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 99 borné par les rues Cherokee, Hillary, Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe et mesurant 60 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit ilet par Jacob Rothaas, voyer, le 16 décembre 1835 annexé sur un devis de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard, le 26 octobre 1835, acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17me jour de mars 1908. Enregistrée en le Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage où les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupation en paiement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garanti par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de non aliénando et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès la propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police transférée au porteur du billet, l'acquéreur devant payer au dessus et en plus du montant de son enchère les taxes pour l'année 1911.

Dix pour cent comptant sera requis de l'acquéreur au moment de la vente. L'acte de vente pardevant Fred. Deibel, notaire, aux frais de l'acquéreur.

C. C. Friedrichs, avocat.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 7

Jas A. Brennan et fille

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage.

Cottage Double de Valeur, 4860-4862 rue Laurel.

Céleste Remy et al vs le Mineur Morris Martinez.

No 97,835—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division A

IL sera vendu à l'enchère publique, MARDI le 5 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, par JAS. A. BRENNAN Encanteur, Bureau 723 rue Union, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 27 octobre 1911 et signé le 31 octobre 1911 par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Sixième District de cette ville, actuellement Faubourg Bouligny, Paroisse de Jefferson, étant une partie du lot désigné par le lot No 2, sur un plan dressé par C. F. Zimple, député voyer, le 18 mars 1834, et déposé en l'étude de L. I. Caire, ancien notaire en cette ville. Ladite portion de terre formant partie du lot No 2, l'ilet No 7 devant être pris sur le côté du lot No 3, mesurant mesure américaine trente (30) pieds de face à la rue Laurel sur cent (100) pieds de profondeur, borné par le No 3 et de l'autre côté par l'autre portion du lot No 2 dans l'ilet Annonciades.

Les améliorations comprennent le cottage double désigné par les Nos 4860-4862 rue Laurel contenant 4 chambres de chaque côté, retiré de la banquette, allée, grande cour, maintenant occupé comme résidence simple, sera vendu pour régler l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant. Incombant payant les taxes de ville et d'Etat pour les années 1910 et 1911, et tous certificats nécessaires dans l'affaire, 10 0/0 de dépôt au moment de la vente, l'acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant A. J. Peters, notaire.

E. W. Rischer avocat.

5 nov—5 12 19 26—déc 3 5

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE CONSTABLE

ANNONCE JUDICIAIRE

Einstein Bros Co. versus Demun and Vida, Ilet Indv. and Insolido

PREMIERE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 50 075 — En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par Honorable Wynne Rogers juge de la Division A Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique dans mon entrepôt Nos 727 à 731 rue St Louis entre les rues Royale et Bourbon dans le Deuxième District de cette ville le SAMEDI 9 décembre 1911 à 11 heures A. M. la propriété ci-après décrite à savoir: Un grand coffre fort en fer une vitrine en verre un Roll Top Desk un compteur de bouteille un lot de bouteilles vides un lot de vin en bout ilet un Buggy et harnais un coffre avec portes en treille premières de vente et Etat de 1911 et etc. Saisi dans affaire intitulée intitulée et numérotée d'après inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant.—D. BRADY Constable de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans. Paroisse de la Nouvelle Maison de Cour. — E. M. Stafford avocat pour la demanderesse.

28 nov—2—déc 3 9

VENTES A L'ENCAN

Kernaghan & Cordill

—o—

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR KERNAGHAN & CORDILL—W. A. Kernaghan Encanteur, Bureau No 339 rue Carondelet—MERCREDI, le 6 décembre 1911 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 30 octobre 1911, de l'Hon. Geo H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, dans la Succession de Mme Elizabeth Cousley, No 97,895 la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot ou portion de terre situé étendant étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Melpomène, White, Thalie et Franklin, connu et désigné par la lettre A sur un devis de Geo. H. Grandjean, voyer, annexé à un acte de vente de Mme Elizabeth Cousley et al à Christopher McCarthy passé pardevant moi, le notaire soussigné dans et pour la paroisse d'Orléans, daté du 3 juin 1893. Ledit lot de terre formant l'encoignure des rues Melpomène et White et mesurant d'après ledit devis trente sept pieds deux pouces de face à la rue Melpomène sur une profondeur entre lignes parallèles de soixante sept pieds onze pouces et six lignes. Ledit lot ou portion de terre formé et pris de la partie de façade des lots originaux désignés par les Nos un et deux ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans de crédit par billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement final. L'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles et coutumières de sécurité. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant James J. Wolfe, notaire.

McCloskey & Benedict, avocats.

4 nov—4 12 19 26—déc 3 6

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une jolie résidence simple en bois

A DEUX ETAGES

Avec Mansard

No 826 RUE CHEROKEE.

Succession de John C. Wickliffe.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 98,431.

PAR KERNAGHAN & CORDILL.—W. A. Kernaghan, Encanteur— Bureau No 339 rue Carondelet—JEUDI, le 7 décembre 1911, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté du 2 novembre 1911 de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, Division E, dans la succession ci-dessus, la propriété ci-après décrite, à savoir—

Magnifique Résidence simple en bois à un étage et mansarde, No 826 rue Cherokee, contenant vestibule, cinq chambres et chambre à bain, sur un certain morceau ou portion de terre situé dans le Septième District de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet No 99 borné par les rues Cherokee, Hillary, Maple et Burthe, ladite portion de terre commençant à une distance de 60 pieds de l'encoignure des rues Cherokee et Burthe et mesurant 60 pieds de face à la rue Cherokee sur 62 pieds 6 pouces de profondeur entre lignes parallèles et est composé de la moitié du fond des lots Nos 19 et 20 comme il est démontré sur un plan dudit ilet par Jacob Rothaas, voyer, le 16 décembre 1835 annexé sur un devis de L. H. Pilié, voyer, annexé à un acte de vente pardevant P. E. Théard, le 26 octobre 1835, acquis par J. C. Wickliffe, de la Crescent City Building & Homestead Association, d'après un acte passé pardevant C. C. Friedrichs, notaire, le 17me jour de mars 1908. Enregistrée en le Bureau des Transferts en le livre 215, folio 572. Près de l'avenue St Charles dans un bon voisinage où les propriétés s'améliorent rapidement et convenable pour occupation en paiement.

Conditions — Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit de un an à l'option de l'acquéreur, et la portion du crédit de ladite vente devant être démontrée par billet de l'acquéreur à son propre ordre et par lui endossé, portant intérêt au taux de 8 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, gar